

Bureau de Poste

Vu la lettre reçue de M^e le Directeur Régional des Postes, demandant de reprendre les pourparlers relatifs à la construction d'un bureau de poste à Orsay, sur le terrain de l'ancien Presbytère.

Considérant que la commune n'aura la disposition définitive et complète de ce terrain, qu'après que la Commission Supérieure aura approuvé la délibération du conseil municipal rejetant le projet de construction d'une rue dans une partie de ce terrain.

Le conseil décide d'ajourner toute étude de la question jusqu'à date de la décision de la Commission supérieure d'aménagement.

Le conseil, après avoir pris connaissance du devis d'aménagement de la prairie des Fleurs en terrains de jeu, présenté par M^e Delbès géomètre s'élevant à la somme de 75 000 francs.

Vote la somme de 75 000 francs.

Décide de contracter un emprunt de la dite somme en 30 années, ce qui représente une annuité annuelle de 4853⁺ et vote à cet effet 7 centimes additionnels, et autorise M^e le Maire à faire toutes démarches nécessaires pour la réalisation de cet emprunt.

M^e Dreux exprime le vœu, qu'il soit fait un drainage assez rapproché entre la Côte 135 et 148 dans le chemin n° 15 lotissement des deux Gares.

De plus il demande où en sont les propositions de construction d'un abri et cabinets dans le cimetière.

M^e Vilain demande que M^e le Maire veuille bien inviter M^e l'Ingénieur Vénial à agir auprès du concessionnaire pour qu'il entretienne la rue de Bozère.

Terrains de jeu
Prairie des Fleurs.Envoyé le 20^e X^{bre} 1932

Reçu le 25 19

Vœux

Différend entre la
St^e Ouvrière l'Intende
et l'architecte de la
Commune pour les
travaux de couverture
des écoles.

Le conseil, après avoir pris connaissance du
différent qui existe entre la C^{ne} et
l'entrepreneur de Couverture des nouvelles
écoles, décide, de convoquer l'entrepreneur
et l'architecte des travaux, devant la
Commission des Travaux, pour le différend
qui les divise.

Assistance aux Vieillards

M: le Président dépose sur le bureau les demandes suivantes.
M: Bongera Baptiste, domicilié à Orsay 41 rue de
Paris, depuis 18 ans, né à Prassinetto (Italie) le
10 juillet 1881, veuf père de 2 enfants âgés de 18 et
16 ans, infirmité incurable, ne pouvant plus travailler
ayant son domicile de secours à Orsay.

admis en 1^{ère} partie.

M^{lle} Marie Ouciétre, célibataire, domiciliée à
Orsay 4 rue G. Clémenceau née à Paris 3^e le 20 X^{bre} 1875
domiciliée à Orsay depuis le 1916
et avant à Touches P.C. de 1904 à 1916
ayant son domicile de secours à Orsay

Admise en 1^{ère} partie.

Allocations Militaires

Le conseil donne un avis favorable à une demande
d'allocation militaire présentée par M^{me}
Brossard épouse Favereau.

Amoureux
Cado
Moulin
Guillemin
Debes
Boutin
Hormatemes
L'Orsay
E. Dour

Séance du 23 janvier 1931

Du lundi 19 janvier 1931.
Convocation du conseil Municipal, pour le
vendredi 23 janvier 1931, 20 heures, à la
Mairie, pour y délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour.

Le Maire
G. Bondelet

L'an mil neuf cent trente un, le vendredi 23
janvier à 20 heures, les membres du Conseil
Municipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay
lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence
de M^r Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: M^{rs} Blondel Maire, Dumaraud
Delbès, Marotte adjoints, Leroux, Bernerle, Bevascur,
Demoucluy, Bertrand, Guillemard, Cadot, Guy
Dreux, Héveuin, Hermabessière.

Absents excusés: M^{rs} Vilain, Prévost, Lefèvre, Dupré
Chouveuin.

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Guillemard
lequel fait lecture du procès verbal de la précé-
dente séance qui est adopté à l'unanimité.

M^r le Maire donne connaissance au conseil de 2 lettres
de M^{rs} Jambou et Cessens, demandant à ce que
la Commune veuille bien leur louer une partie
de terrain, située dans la Prairie des Hés en
bordure de leurs propriétés.

Le Conseil autorise M^r le Maire à faire cette
location, à raison à 50 francs par an avec un
bail de 10 ans pour M^r Jambou et 300 francs par
an pour M^r Cessens, payable le 15 avril de
chaque année et pour une durée de 10 ans à compter du 15 avril 31

Réception des pavés
de la rue Bourcier

Le Conseil, désigne M^{rs} Marotte et Bernerle pour
réceptionner les pavés de la rue Bourcier en
présence de l'entrepreneur et de M^r l'Ingénieur
Voyer le Jeudi 29 janvier à 10 heures.

Plaque des Bienfaiteurs
de la Commune

Le conseil autorise M^r le Maire à traiter
avec M^r Mégret marbrier, pour l'agrandisse-
ment de la plaque des bienfaiteurs de la
Commune située dans la salle de la Mairie
en raccordement avec la plaque actuelle
au prix de 585 francs, plus les lettres à
ajouter au prix de 4⁺50 la lettre

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de
M^r Zaremberg, réclamant l'éclairage
de l'impasse située 41 rue de Versailles
Le conseil, décide de déplacer le bec de
gaz qui se trouve au dessus de l'impasse

Correspondances.

Envoyé le 4 avril 1931

Reçu le 9 avril 1931

Envoyé le 7 19

Reçu le 7 19

Lettre Dumas
éclairage B^d Dubreuil

Route de Versailles et de le mettre en face l'impass
sur la Route de Versailles,
M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r
Dumas, au sujet de l'éclairage du B^d Dubreuil
d'une réponse de l'Usine à Gaz de Palaiseau
sur le même sujet.

Le conseil, décide qu'une surveillance va être
exercée pour que les becs fonctionnent norma-
lement.

Lettres Agassant
Lechântre.

M^r le Maire donne lecture de 2 lettres, l'une de M^r
Agassant l'autre de M^r Lechântre, concernant l'achat
d'un terrain par la commune et qui n'a pas
été réglé.

Le conseil, décide de faire verser au plus tôt
aux demandeurs le prix de leurs terrains
et leur payer 5% d'intérêt pour le retard
à partir du 16 octobre 1930, date la prise
de possession de ces terrains.

Lettre Collet.
Bureau auxiliaire
des Postes Gare de Bozère

M^r le Maire donne connaissance d'une lettre
de M^r le Maire de Palaiseau, demandant une
participation à la C^{ne} d'Orsay pour l'instal-
lation d'une poste auxiliaire à la Gare
de Bozère.

Le Conseil refuse cette participation

Lotissement La Prairie

M^r le Maire donne lecture d'une lettre
de M^r Gontard, Directeur Syndic au lotisse-
ment La Prairie, demandant l'ajournement
de la question concernant ce lotissement
pour l'aménagement du dit.

Le Conseil, fixe la date de la réunion du
Comité pour la nomination de la rosière
au 8 mars 1931.

Le Conseil,

Rosière
Date de la réunion pour
la désignation.

Après avoir entendu la lecture du rapport
de la Commission des chemins et des travaux
accepte ce rapport ainsi conçu.

La commission après avoir entendu l'exposé
de l'ingénieur du service vicinal, sur
le projet de l'aménagement des voies
d'accès à la Gare d'Orsay. Etat.

Demande d'alignement
Vaux

Envoyé le 29/11 - 1931

Reçu le _____ 19__

Propose d'adopter les tracés et les profils indiqués sur le plan à courbe de niveau présenté comme avant projet (opération nos 47, 49, 55, 59 du projet d'extension) De poursuivre la déclaration d'utilité publique pour la réalisation des emprises en vue de l'ouverture des voies nouvelles et de l'élargissement des chemins existants. Demande que le projet définitif soit établi en vue de la réalisation des travaux lorsque les circonstances le permettront.

En ce qui concerne l'écoulement des eaux la commission prend note qu'un collecteur général a été prévu, passant sur la voie ferrée, empruntant l'avenue d'accès à la Gare, la voie nouvelle entre la route Nationale Ce 188 et la rue Serpente, cette dernière rue pour aller ensuite se jeter à l'Yvette (collecteur prévu au projet d'extension)

Aménagement de la Place derrière les Ecoles -

Vote d'un emprunt et vote de crédits

Projeté le 28/5 1931

Répondre le 199

Le Conseil adopte le plan d'aménagement de la Place des Ecoles, présenté par M^r Colin architecte, approuve le devis estimatif des travaux s'élevant à 12395 francs.

Le Conseil, décide la construction, sur un terrain loué par l'hôpital Hospice Archange à la commune de: Un bâtiment pour remise des Pompes à incendie et du matériel du marché avec Poste de Police et water closets publics, accepte le devis présenté par M^r Colin, architecte s'élevant à 136.274 + 44.

Le Conseil après avoir entendu le rapport de la Commission des Sapeurs Pompiers, vote un crédit de 32 160 francs pour achat de matériel et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire accorder à la Commune les subventions de l'Etat et du Département.

Le Conseil, considérant qu'il y a lieu de prévoir les ressources nécessaires pour assurer le paiement des travaux

en cours et de ceux qui viennent d'être
décidés et se décomposent comme suit:

	342 129, 11
Solde construction groupe scolaire	
Egouts rue de Bozère (Delib. du 3 mai 1930)	150 000 ..
Aménagement Prairie des Hies	75 000. ..
Place des Ecoles Aménagement	12 395. ..
Construction d'un abri pour les pompes à incendie, abri pour matériel du marché, poste Police et water closets	136 274, 44
Achat matériel pompier	32 160. ..
Total	747 958. 55

Décide de contracter un emprunt de
75 000 francs à la Caisse des Dépôts et
Consignations, remboursable en trente années
au taux de 647 0679 %; Vote 67 centimes
additionnels à comprendre dans les rôles
de 1931, ainsi que l'accepte l'Administration
des Contributions Directes.

Il est spécifié que les travaux pour lesquels des
subventions de l'Etat sont sollicitées ne seront
entrepris qu'après l'approbation des projets
par les Ministères compétents.

Prend l'engagement au cas où les subventions
sollicitées ne seraient pas accordées ou ne
seraient allouées que pour une quotité infé-
rieure aux prévisions de créer les ressources
complémentaires.

M^{me} Hermabessière

M^{me} Hermabessière déclare qu'il est opposé à
la construction par la Commune sur le terrain
appartenant à l'Hôpital - Hospice.

Il demande que la commune achète ce terrain.

Il exprime le désir que les entrepreneurs de
travaux à effectuer à Orsay, soient
invités à employer les chômeurs de la
Commune de préférence à tous autres.

Assistance aux Vieillards

M^{me} Adenis Marie Yvonne Joséphine née Noailles,
résidant à Orsay, rue du Pont Pierre, depuis 1900,
née à St-Jean de Brévelay (Morbihan) le 15
octobre 1866, infirme, ne pouvant plus travailler
admise en 1^{ère} partie (domicile de secours
à Orsay).

M^{me} V^{ue} Oreal Angèle née Richardière, résidant à Orsay 72 rue de Bozère, depuis sa naissance où elle née le 13 mai 1863, infirme, ne pouvant plus travailler, domicile de secours Orsay, admise en 1^{ère} partie.

M^r ~~Fouquet~~ François résidant à Orsay à l'hospice depuis 1924, né à St Quentin (Charente) le 5 février 1864, infirme, ne pouvant plus travailler, domicile de secours Orsay admis en 1^{ère} partie.

M^{me} Bachelot Fanny Victoire V^{ue} Marcotte résidant à Orsay, 64 rue de Paris, depuis sa naissance, née le 20 mai 1850 à Orsay domicile de secours Orsay admise en 1^{ère} partie.

Assistance aux familles nombreuses.

M^{me} Lefèvre née Erme Lucienne Camille, domiciliée à Orsay, depuis le 1 mars 1930, et précédemment à St Aubin, mère de 4 enfants ayant son domicile de secours à Orsay au 1^{er} mars 1931, non admise, la commission se référant aux articles 174 et 175 de la loi du 16 avril 1930, régime de l'encouragement National aux familles nombreuses, à la charge exclusive de l'Etat.

Le conseil arrête la liste de l'assistance médicale gratuite pour l'année 1931. ainsi qu'il suit:

1^{ère} partie

V^{ue} Beaudou

Beurel Estelle

Bongera Baptiste

V^{ue} Dabin

Drague mère

enfant Galzin Marcel

M^{me} Grangiers

V^{ue} Lecomte

V^{ue} Le Moullac

enfant Liguéan Eugénie

V^{ue} Marchand

V^{ue} Pillondeau

enfants Plisson Guile

- d' - Plisson Maurice

V^{ue} Piévoit

M^{lle} Brothier

V^{ue} Diard

enfants Ludwig Frédéric

- d' - Suzanne

- d' - André

2^e partie
 Enfants Belieure Ida
 d' Cécile
 d' Marcel
 d' Xavier
 d' Jeanne
 Louis ~~Germaine~~
 d' Raymonde
 Malick Anne Marie
 d' Marcel
 Robert Andrée
 d' Marcelle

~~Blondel~~ ~~Amoureux~~ ~~Deses~~
~~Caubert~~ ~~Blanchard~~ ~~Hermaessens~~
~~Limouzin~~ ~~Quilès~~ ~~Blanc~~
~~Quilès~~ ~~Blanc~~ ~~Blanc~~

Séance du 28 février 1931.

Le Mardi 24 février 1931.
 Convocation du Conseil Municipal
 pour le Samedi 28 février 1931.
 20 heures, à la Mairie, pour y
 délibérer sur les affaires portées
 à l'ordre du jour.

Le Maire
 Blondel

L'an mil neuf cent trente un, le Samedi
 28 février, à 20 heures, les membres
 du Conseil Municipal, se sont réunis
 à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire

de ses séances, sous la Présidence de M.^r Paul
Blondel Maire.

Delbès,
 Étaient Présents: MM.^{rs} Blondel Maire, Dumaraud
Marotte, adjoints, Demouchy, Bertrand, Guillemard
Cadot, Prévost, Lefèvre, Guy, Dreux, Stevenin,
Thermabesière.

Absents excusés: M.^r Leroux, Lemerle, Levasseur,
Vilain, Chouvenin, Dupré.

Le Conseil, choisit pour secrétaire M.^r Guillemard
lequel fait lecture du procès verbal de la pré-
cédente séance, qui est adopté à l'unanimité.
Le Conseil, donne acte de diverses correspon-
dances, lues, par M.^r Le Maire.

M.^r Le Maire expose au conseil, qu'à la suite
du procès verbal de non conciliation de
la réunion en date du 22 décembre dernier
ayant pour objet, une tentative de concilia-
tion, conformément au décret du 20 mai 1914
et à l'arrêté Ministériel du 24 mai 1916.

M.^r Le Préfet de Seine et Oise a autorisé M.^r
Marleise, architecte départemental, à
arbitrer le différend existant entre la
Commune d'Orsay et la Société Ouvrière
l'entente.

Le Conseil, donne son approbation à cette
décision.

M.^r Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Union
Nationale des Combattants (section d'Orsay)
demandant qu'une rue de la Ville d'Orsay
porte le nom de Maréchal Joffre.

Le Conseil,
décide de donner le nom de l'avenue
du Maréchal Joffre à l'avenue de
Mondétour.

Le Conseil, vote la somme de cent francs
par an à M.^{me} Bayol, institutrice
à l'école Maternelle, pour l'aide
qu'elle apporte à la cantine scolaire
à prélever sur l'article 66 Oeuvres
post scolaire.

Correspondances.

Différend entre
la Société Ouvrière
l'entente et la
Commune.

Envoyé le 4 Mars 1931

Reçu le 12 Mars 1931

Nom de rue

Envoyé le 4 Mars 1931

Reçu le 12 Mars 1931

Vote de crédit

M.^{me} Bayol

Envoyé le 4 Mars 1931

Reçu le 17 Mars 1931

Parc d'Orsay
1^{ère} partie

Envoyé le 5 Mars 1931

Reçu le 10 mars 1931

M. le Maire informe le conseil qu'en réponse à une lettre de M. Dumas Directeur syndical de l'association syndicale autorisée des Propriétaires du Parc d'Orsay (1^{ère} partie) lui demandant la reconnaissance des voies du Parc d'Orsay, il lui a fait savoir qu'il lui était impossible de consentir à cette reconnaissance tant que les neuf propriétaires ayant laissé prendre hypothèque sur la portion de leur terrain qui doit être cédée gratuitement à la commune pour l'élargissement de l'avenue St Laurent n'auraient pas fait cantonner cette hypothèque sur la portion de leur terrain dont ils restent propriétaires à l'exclusion de la bande cédée à la commune qui doit être nette de toute inscription hypothécaire. Il importe également que le différend avec M. Bourbon soit aplani.

Le conseil approuve la réponse de M. le Maire.

Parc d'Orsay
2^e partie.

Envoyé le 5 Mars 1931

Reçu le 10 mars 1931

M. le Maire donne lecture au conseil d'une demande du Syndicat des Propriétaires du Parc d'Orsay (2^e partie) indiquant que ces propriétaires sont prêts à effectuer les travaux imposés en vue de la reconnaissance des voies de ce Syndicat par la commune et qui sont : 1^{er} pose d'un trottoir et d'un caniveau réglementaires, raccordement avec la chaussée, de la rue Alexandre Dumas à chez M. Picault (exclus).

2^{es} réfection du chemin du Bocage
Le chemin sera nivelé, raccordant en une seule pente la rue du Bocage et la route passant derrière le cimetière. Les terres des propriétés riveraines seront maintenues sur une longueur de 15 m, par un mur en meulieres de 1 m de hauteur hors sol.

Le chemin sera rechargé et couvert d'une couche de machefers, le tout damé à la main en forme abondie.

Un écoulement d'eau sera installé le long du mur de retenue.

3°. L'écoulement sera assuré par une rigole cimentée.

4°. la chaussée et les trottoirs seront mis en état de propreté.

5°. les travaux d'adduction d'eau seront fait aux frais des propriétaires, conformément au cahier des charges.

Ces travaux peuvent être exécutés de suite, sous réserve que notre reconnaissance permette la dissolution du syndicat au 1^{er} juillet 1931.

Le Conseil, accepte la proposition du syndicat, en vue de la reconnaissance des voies du lotissement, sous réserve que le syndicat ne demandera pas la pose du gaz et de l'eau.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Coopérative des habitations à Bon Marché, demandant la garantie communale pour M. Nantrez et M^{me} Lacroix.

Le conseil, sur la demande de quelques membres, décide de convoquer à nouveau la Société Coopérative, pour être entendue devant la Commission des Finances.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une protestation de l'Union Amicale des Commerçants d'Orsay, relative à la taxe municipale sur les autos, servant d'instruments de travail au même titre que leur autre matériel.

Le conseil, regrette de ne pouvoir donner suite à cette réclamation, en se référant à la loi du 13 août 1926, qui ne prévoit qu'un tarif unique pour toutes les voitures automobiles, quelle que soit leur destination

Société Coopérative
d'habitations à
Bon Marché.

Envoyé le 5 Mars 1931.

Reçu le 10 mars 1931.

Protestation des Commerçants
base sur les autos

Envoyé le 5 Mars 1931.

Reçu le 10 mars 1931.

Ligne de chemin de fer
de Paris à Chartres
par Gallardon.

4 Mars

51

Le Conseil,
Confirmant ses délibérations antérieures au sujet
de l'achèvement dans les conditions prévues par
la loi du 27 décembre 1903, de la ligne de chemin
de fer de Chartres, Paris, Montfranc par Gallardon
Émet le vœu :

- 1^o les travaux sur la section Mussy - Palaiseau
Paris Montfranc soient repris sans nouveau
retard et poursuivis activement.
- 2^o qu'un nouveau tronçon soit mis en service
en 1931;
- 3^o que ces travaux comportent quatre voies
d'Orsay à Paris Montfranc, dont deux
électrifiées pour le service des voyageurs
notamment des nombreux travailleurs de
cette partie de la région parisienne se
rendant journellement à Paris ou les
appellent leurs occupations.

acquisition d'une
parcelle de terrain
par la C^{ne} à l'hôpital
hospice Archangé.

Envoyé le 4 Mars 1931

Reçu le 10 Mars 1931

M. le Maire donne lecture au conseil d'une
lettre de M. le Préfet de Seine et Oise en
date du 24 février 1931, concernant l'achat
d'une parcelle de terrain par la commune
à l'hôpital hospice Archangé, et demandant
que le conseil prenne une délibération pour
cet achat.

Le Conseil, délibère,

Décide l'achat d'une parcelle de terrain
d'environ 200 m² à raison de 15 fr. le mètre
à l'hôpital hospice Archangé.

Autorise M. le Maire à faire cet achat
et à cet effet, à signer tous actes et
pièces, chez le Notaire ou à tout autre
endroit concernant cet achat.

M. le Maire rend compte au conseil, que le
travail des employés de la Mairie, va
toujours en augmentant, et que les deux
employés assurant le service sont débordés
et ne peuvent plus suffire à la tâche.
Il demande, que l'on prenne une
employée auxiliaire en supplément.

Dactylographie
Vote de crédits

Envoyé le 5 Mars 1931

Reçu le 10 Mars 1931

Le Conseil,
accepte la nomination d'une employée
Auxiliaire pour 6 mois en faisant
ressortir, que le travail actuel ne se
prolongera pas indéfiniment.

Note la somme de 3000 francs soit
500 fr. par mois à cette employée à
prélever sur les fonds libres de l'exer-
cice en cours. (à partir du 1^{er} février 1931)

Décide que si le travail diminue, elle sera
congediée avec un préavis d'un mois.

Le Conseil,

Adjudication
des ordures ménagères
ratification du
procès verbal
d'adjudication

Envoyé le 5 Mars 1931

Reçu le 18 Mars 1931

Vu le procès verbal d'adjudication de l'enlèvement des ordures ménagères dans la C^{ne} d'Orsay, ou il est dit: "Nous Maire de l'avis de M^{rs} les conseillers municipaux ici présents, avons déclaré M^r Migeon Achille, entrepreneur de transports, à ce présent et acceptant, adjudicataire de l'enlèvement des ordures pendant trois années, sous réserve de l'approbation du conseil Municipal.

Délibère,

Considérant que dans le délai de 3 années, le coût de la vie peut baisser, il n'y pas lieu de s'engager pour un délai aussi long et décide d'approuver l'adjudication pour l'année 1931 -

Contratien des C. V. O.
en 1931 -

Devis à mettre en
adjudication.

Envoyé le 4 Mars 1931

Reçu le 19

M^r le Maire soumet au conseil un devis descriptif et estimatif relatif aux travaux et fournitures à faire en 1931, sur les chemins vicinaux ordinaires, devis s'élevant à 40000 francs.

Le Conseil, Délibère,

Adopte le devis présenté; autorise M^r le Maire à le signer; Demande l'approbation de ce devis et sa mise en adjudication.

Désigne M^{rs} Guy et Befèvre conseillers Municipaux pour faire partie du bureau d'adjudication.

Demande de subvention Le Conseil,

Terrain de Jeux

Envoyé le 5 Mars 1931

Reçu le 19

Confirme sa délibération, en date du 13 décembre 1930, approuvant le projet

d'aménagement d'un terrain de jeux, dans la Prairie des Flees, et votant la somme de 75000 francs, montant total de la dépense envisagée; confirme sa délibération en date du 23 Janvier 1931, réservant une somme de 37500 francs dans l'emprunt de 750000 francs pour financer sa part dans la dépense; demande que le Sous Secréariat d'Etat de l'Education Physique veuille bien lui accorder une subvention de 50% s'engage à inscrire au budget communal, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit annuel minimum de 750 francs destiné à l'entretien du terrain.

S'engage à ne pas détourner de sa destination prévue - Education Physique, sports, jeux, pour les enfants des écoles - le terrain pour l'aménagement duquel une subvention aura été accordée.

S'engage à mettre le terrain de jeux pour lequel la subvention aura été accordée, à la disposition de toutes les sociétés agréées, de la localité et les enfants des écoles.

Ratification de la
Liste des sinistrés

Envoyé le 4 Mars 1931

Reçu le 19

Le Conseil,

Ratifie la liste établie par la Commission des répartiteurs, allouant aux victimes des inondations de l'Yvette une somme de 3600 francs que M^r le Préfet a mis à la disposition de la Commune d'Orsay et à répartir aux personnes ci-après:

M ^r Chaplain	250	francs
M ^r Lefèvre Audie	150	—
M ^r Guillemard	450	—
Cardon	2000	—
M ^r Pournier	350	—
M ^r Conchiâtre	35	—
M ^r Augot	200	—
M ^r Falip	90	—
M ^r Héron	75	—

5

Réalisation de l'emprunt Communal de la Caisse des dépôts et consignations ou à la Caisse des dépôts et consignations de l'une des Caisses, dont elle a la gestion

750000 francs

é le 6 Mars 1931

le 10 Mars 1931

aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5% l'emprunt de la somme de 750000 francs, que la commune est admise à contracter par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Janvier 1931 approuvée par M. le Préfet de Seine et Oise en date du 29 Janvier 1931 et dont le remboursement s'effectuera en trente années à partir de 1931 au moyen de 67 cent. extraordinaires. Il est en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions du dit emprunt.

Art 2. Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor public, au crédit du Trésorier Payeur Général du Département, et pour le compte de la commune, soit en une seule fois, soit par fractions, à la convenance de la Municipalité, qui disposera à cet effet d'un délai d'une année à dater de l'intervention du traité.

Art. 3. L'amortissement aura lieu par annuités égales, payables en deux termes semestriels.

Les intérêts au taux de l'emprunt commenceront à courir du jour du versement des fonds et au plus tard un mois après la date de la signature et de l'envoi du traité par le Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations. Toutefois, l'emprunteur bénéficiera, le cas échéant, d'une ristourne, au taux de 5% sur toute somme réalisée tardivement depuis le point de départ des intérêts ci dessus visé jusqu'à la date effective de réalisation.

Art. 4: Les remboursements doivent, en principe, être faits à Paris, à la Caisse des dépôts et consignations. Cependant, la commune pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la caisse du receveur des finances de l'arrondissement; mais, dans ce cas, le paiement devra être effectué un mois avant l'échéance.

Art 5: Tout paiement non effectué à la date de son exigibilité portera intérêt de plein droit au taux de 6%.

Art 6: La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

Art: 7: La commune aura la faculté d'effectuer à toute époque des remboursements par anticipation au moyen des plus-values provenant des ressources

affectées au service de l'emprunt. Elle ne pourra employer d'autres ressources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an.

Dans tous les cas, les remboursements anticipés comporteront le paiement par la commune d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé avant l'échéance. Les remboursements partiels seront imputés sur les derniers termes d'amortissement de l'emprunt.

Assistance aux femmes
en couches

Envoyé le 6 Mars 1931

Reçu le 19

M^{me} Doret Annette Trabelle V^{ne} Plisson, domiciliée à Orsay 13 rue de Monthéry, depuis 1927, ayant déjà 2 enfants de 5 et 3 ans, ayant son domicile de secours à Orsay: admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Maigne Berthe f^{me} Bouchon, domiciliée à Orsay B^d Dubreuil, depuis 1923, ayant déjà 5 enfants de 12 - 11 - 7 - 5 et 2 ans, ayant son domicile de secours à Orsay: admise en 1^{ère} partie.

Assistance aux familles
nombreuses.

Envoyé le 6 Mars 1931

Reçu le 19

M^{me} Befeuvre Lucienne Camille née Ernu, domiciliée à Orsay rue de Lozère depuis le 1 mars 1930, ayant déjà 4 enfants âgés de 11 - 10 - 8 et 6 ans, ayant son domicile de secours à Orsay: admise en 1^{ère} partie.

Assistance aux vieillards

Envoyé le 6 Mars 1931

Reçu le 19

M^{me} Chartier Louise V^{ne} Gaudrille, domiciliée à Orsay rue de la Gouttière, depuis 35 ans, née à S^t Cyr sous Dourdan (S. et O.) le 19 mars 1861, infirme, ne pouvant plus travailler, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^{ère} partie).

M^{me} Bagarre Eugénie V^{ne} Petit, domiciliée à Orsay 42 rue de Lozère, depuis: 50 ans née à Paris le 12 octobre 1858, ne pouvant travailler pour cause de vieillesse, ayant son domicile de secours à Orsay; admise en 1^{ère} partie.

M: Carriveaux Ernest Eugène, né à Gometz la Ville (S. et O.) le 9 avril 1856.

M^{me} Delange Marie f^{me} Carriveaux née à Orsay (S. et O.) le 4 novembre 1866.

M: Carriveaux ne pouvant plus travailler pour cause de vieillesse.

Allocations Militaires

M^{me} Delange f^{me} Coriveaux, ne pouvant plus travailler pour cause de
ayant tous deux leur domicile de secours à Orsay: admis en 1^{ère} partie.

Le Conseil donne un avis favorable à deux demandes d'allocation militaire, pour soutien indispensable de famille, présentées par M^{me} V^{ne} Lhomme et par M^{me} Leroux née Rivet.

legs Blondin

Le conseil, émet un avis favorable à l'acceptation par la Commission ^{administrative} du bureau de bienfaisance du legs Blondin.

Envoyé le 6 Mars 1931
reçu le 10 31

Blondel
Duclos
Guy
Maire
Guillemin
Blanchet
Bertin
Proussan
D'Audin
Lhomme
Leroux
Rivet
V^{ne}

Séance du 8 mars 1931.

Du Samedi 28 février 1931.
Convocation du Conseil Municipal pour le
Dimanche 8 mars à la Mairie à 14 heures
à l'effet de désigner la rosière de 1931.

Le Maire
Blondel

L'an mil neufcent trente un, le Dimanche
8 mars à 14 heures, le Conseil Municipal
d'Orsay, s'est réuni à la Mairie d'Orsay,
lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence
de M^e Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: Notables: MM^{es} Dupont, Finon,
Grigore, Courtin, Ollivier, Pouffary, Guillemin, Colin
Marignot, Lemerle Marcel, Bellchache, Bertin, Blanchet
Absents: Proussan, D'Audin,